

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 104

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : Neuve

Nom & Prénom : Belkhatir Fatima Veuve Elouibi M

Date de naissance : Salmaia T. Rue 32 im 6 apt 100

Adresse : Casa

88 20 54 52

Tél. : 0664 63 70 18

Total des frais engagés : 323,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Lanou Nuui EL TAKINT
Médecin Ophthalmologiste
124, Bd Rahal El Meskini - CASA
Tél: 05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 9

Date de consultation : 24/10/2022

Nom et prénom du malade : BELKHATIR Fatima Age : 46

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Cataracte oeil droit

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : Egypt

ACCUEIL

02 NOV. 2022

HAKAN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/2022	es jaleu			Dr Lahou Nour EL YAKINE Médecin Ophtalmologue 1 Bd Rahal El Melki - CASA 2244 2064 / 05 32 44 28 92

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE FADILA[®] CASABLANCA Nna FILALI GUENNOUN Ibtissam 226, Boulevard Al Joula Salmia 2 - Casablanca Tel.: 05 22 38 01 47 ICE : 002115854000092 INPIE : 092004506	24/10/22	323,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 35533411	21433552 00000000 G 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire

Lentilles de Contact

Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060



Casablanca, le

24 Octobre 2022

Mme BELKHADIR Fatima

65,00

1/ OXIFLOR 200 Mg BOITE 10 COMPRIMES

36,50 1 cp le matin, 1 cp le soir.

2/ CHIBROXINE

89,00 1gouttes 4 fois / jour

3/ VISIONLUX COLLYRE

54,40 1gouttesx4fois/j

4/ TOBRADEX : pde

le soir au coucher

5/ MAXIDROL COLLYRE

33,00 1gouttes x 6fois/j

6/ Rondelles oculaires adhesives

15,00 1 fois / jour

7/LES COMPRESSES STériles 20cmx20cm

323,00

الدكتور لحلونور اليقين

Dr LAHLOU Nourelyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'O,

Université de Montpellier

Ancien Médecin Spé C.H.U. Ibnou Rochd

Ancien Médecin Che à l'Hôpital Omar Idris

Chirurgie des Pau/ Chirurgie des Vc

TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
0,3/0,1%
Boîte de 1 tube de 5,5 g PPV: 54,40 DH
Laboratoires Sôthema Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/21/NCH

6 118001 070602

INP : 09
6 118001 070602
690206 MA
ou votre pharmacien
adie, d'allergies ou
00162621600091

6 118001 070398
Laboratoires Sôthema Bouskoura
Maxidrol collyre 5 ml
AMM Maroc N°54/DMP/21/NCV
PPV : 30,10 DHS
408994



PHARMACIE FADILA CASABLANCA

Mme FILALI GUENNOUN Ibtissam

226, Boulevard Al Joula

Salmia 2 - Casablanca

Tél.: 05 22 38 01 47

ICE : 00211585400092

I.N.P.E : 092004506



6 118001 07087
CHIBROXINE 0,3%
Collyre en solution. Flacon de 5ml - PPV : 36,50 DH
Distribué par les Laboratoires SÔTHEMA
B.P. N°1 Bouskoura - 27182 - MAROC

VII
RIMAPHARMA
PVC : 89,00 DH
PLUS

DOCTEUR NOURELYAKINE LAHLOU
MEDECIN OPHTALMOLOGISTE
124 BD RAHAL EL MESKINI
CASABLANCA
TEL 022.44.20.64 - 022.44.28.94

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca,

entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@gamil.com
en cas d'urgences appelez 0766 44 70 26

لا تغير تاريخ الفحص

On ne change pas la Date d'Examen